

* Veuillez donner un numéro consécutif aux propriétaires

Continuez sur une feuille séparée si nécessaire et cochez la case

3^{ème} PARTIE : REPRESENTANT / PROPRIETAIRE GERANT

* Si aucun des propriétaires constituant la participation majoritaire n'est résident à Jersey, il est impératif de désigner un représentant. (Une personne morale est traitée comme résidente si elle est implantée à (Registre.) Jersey.)

Un représentant est soit une personne physique résidente à Jersey, soit une personne morale implantée à Jersey. (Une liste des représentants est disponible auprès du préposé au

Si le navire est destiné à être codétenu par plus d'un propriétaire, que ce soit des personnes physiques ou morales dont l'implantation principale est à Jersey, l'une d'elles doit être désignée comme propriétaire gérant. Il doit s'agir de l'un des propriétaires de la participation majoritaire.

Soit : Je / Nous désigne / désignons la personne suivante comme représentant du navire

Nom / Nom de la _____
société Adresse / Siège _____

NB. En cas de changement des informations fournies dans cette partie, il est obligatoire d'en informer le préposé au Registre dans un délai de 7 jours.

Nous désigne / désignons la personne suivante comme propriétaire gérant du navire (applicable seulement aux copropriétaires qui sont résidents à Jersey ou aux personnes morales implantées à Jersey)

Nom / Nom de la société _____

4^{ème} PARTIE : DECLARATION (doit être signée par toutes les personnes citées à la 2^{ème} partie)

Je / nous déclare / déclarons que :

- * les informations que j'ai / nous avons fournies dans cet imprimé sont vraies à ma/notre connaissance.
- * Je suis / Nous sommes le(s) propriétaire(s) légal / légaux des parts en vertu de la 2^{ème} partie de l'imprimé.
- * Le navire n'est pas destiné à la pêche pour un bénéfice.
- * A ma / notre connaissance, une participation majoritaire du navire appartient à des personnes qualifiées pour être les propriétaires de navires britanniques, et le navire a aussi le droit d'être inscrit en vertu de la Section 3 de la loi.

N° propriétaire	Signature	Date

NB. Pour les sociétés et les Groupements européens d'intérêt économique, un agent autorisé de chacune des sociétés ou Groupements doit signer l'imprimé

Notes – les propriétaires qualifiés sont :

- a) une personne physique résidant habituellement à Jersey;
- (b) une personne physique exploitant une entreprise à Jersey;
- (c) une personne morale constituée dans une île britannique, dans un territoire britannique d'outre-mer, dans un État membre du Commonwealth britannique des Nations ou dans un État membre de la Communauté européenne;
- (d) une personne morale exerçant ses activités à Jersey;
- (e) un Comité des États de Jersey;

- (f) un citoyen britannique;
- (g) un citoyen du territoire britannique d'outre-mer;
- (h) une personne physique qui, en vertu de la loi de 1981 sur la nationalité britannique, est un sujet britannique;
- (i) un ressortissant britannique (outre-mer) au sens de cette loi;
- (j) une personne protégée britannique au sens de cette loi;
- (k) une personne physique qui, en vertu de l'Ordre de Hong Kong (nationalité britannique), est National britannique (outre-mer);

- (l) un individu non mentionné ailleurs dans le présent paragraphe qui est citoyen d'un État membre du Commonwealth britannique des Nations;
- (m) une personne physique non mentionnée ailleurs dans le présent paragraphe qui est citoyen d'un État membre de la Communauté européenne;
- (n) une personne morale constituée par un texte législatif.

Une fois cet imprimé rempli, envoyez-le, avec le règlement et les documents justificatifs pertinents à **The Registrar of British Ships, New North Quay House, New North Quay, St Helier JE2 3ND**

Tél : + 44 (0) 1534 447728

Continuez sur une feuille séparée si nécessaire et cochez la case